

Jeudi 29 Février 1872
Prix du Numéro : 10 Centimes
Les Manuscrits ne seront pas rendus
RÉDACTION : PARIS, RUE MONTMARTRE, 123
Directeur politique gérant : LEONCE DÉTROYAT

AVIS

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire fin courant, d'effectuer leur renouvellement au plus tôt, s'ils ne veulent éprouver aucun retard dans l'envoi du journal.

Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de l'envoi de 50 centimes pour frais d'impression des bandes.

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS :
40 fr. par an. — 24 fr. par semestre. — 13 fr. par trimestre.

LES TÉLÉGRAMMES

DE LA NUIT ET DU MATIN

France

Versailles, 27 février, soir. Le projet d'interpellation sur la lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire, publiée ce matin par le siècle, paraît abandonné. On assure que les explications sur ce sujet ont été ajournées jusqu'à la discussion du projet Victor Lefranc.

Angleterre

Londres, 27 février, 5 h. 40 m. du soir. Le service d'actions de grâces célébré aujourd'hui pour remercier Dieu du rétablissement de la santé du prince de Galles a été très brillant. La reine, le prince et la princesse de Galles et leurs enfants y assistaient, ainsi que d'autres membres de la famille royale.

Allemagne

Berlin, 27 février. Un projet de loi a été présenté au conseil fédéral concernant l'indemnité des charges d'officiers publics du ressort de la justice (huissiers et notaires) en Alsace-Lorraine.

D'après la Correspondance Stern, l'indemnité s'élèverait à 20 millions de francs, pour lesquels on émettrait des obligations de 4 0/0 sur la caisse provinciale. Une indemnité de la valeur des deux tiers de la charge serait accordée même à ceux qui ont été relevés de leurs fonctions par mesure disciplinaire ou qui s'en sont démis volontairement.

Belgique

Bruxelles, 27 février, 6 h. 50, soir. Chambre des représentants. — Interpellation relative à la présence du comte de Chambord à Anvers.

L'ordre du jour suivant est adopté par 58 voix contre 37 : « Le Gouvernement, satisfait de l'explication donnée par le Gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Hollande

Dordrecht, 27 février. Le comte de Chambord est arrivé ce matin à bord d'un vapeur belge. Il est descendu à l'hôtel de Bellevue.

Italie

Rome, 27 février, soir. Dans les cercles bien informés, on confirme la nouvelle de la nomination de M. H. Fournier. Le nouveau ministre arriverait à Rome dans la première quinzaine de mars.

Naples, 27 février, soir.

Le général Sherman a demandé au roi une audience. Il doit partir vendredi. On assure que la flotte américaine ne reviendra pas ici.

(Agence Havas.)

PARIS, MERCREDI 28 FÉVRIER 1872

LE BULLETIN POLITIQUE

La lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire au président du conseil général de Meurthe-et-Moselle paraît avoir fait une assez vive impression sur les diverses fractions de la Chambre en même temps que sur les divers organes de l'opinion. Les correspondances les plus autorisées nous affirment qu'elle a failli devenir, hier, à Versailles, l'objet d'une interpellation adressée par la droite au Gouvernement; et les journaux de Paris lui font ce matin l'honneur de leurs premières colonnes, comme ils feraient pour un véritable document officiel. Nos lecteurs trouveront plus loin l'opinion de la Liberté sur ce sujet.

Nous avons exprimé à maintes reprises, au nom de la logique et de l'histoire, des doutes sur la possibilité de la fusion préconisée depuis quelques jours par la Gazette de France comme un fait accompli. Mais il arrive que l'in vraisemblable est quelquefois le vrai, et nous sommes dans un temps où le simple calcul des probabilités ne suffit plus à se conduire soi-même, à plus forte raison à conduire les autres. La nécessité fait des miracles : elle dessille les paupières des aveugles et rend l'ouïe aux sourds. A toutes les impossibilités qui s'amoncellent à l'avenir on pouvait peut-être ajouter la fusion, produit violent d'une situation, sans autre issue qu'elle-même pour les partis monarchiques.

Mais voici que, malgré les déclarations de la Gazette de France, les jours s'écoulent sans nous la montrer enfin dans sa force et sa durée, comme il convient à un parti consistant, résolu, qui prétend former la majorité gouvernementale; elle cache ses manifestes, et quand on lui demande en face ce qu'ils contiennent et par combien ils sont signés, elle répond d'un air assuré que les signataires savent la-dessus à quoi s'en tenir, ce qui n'ajoute pas, il est vrai, de grandes lumières à l'ignorance où vit le public. Enfin, ses organes officiels sont obligés de morigéner et de renier chaque jour les voltigeurs et les nafs de la droite, dont les intempéranes, sous forme de lettres ou d'articles inspirés dans l'Univers, laissent supposer que la coalition n'est pas encore aussi fortement cimentée que MM. Ernou et Cumont le voudraient.

Deux documents nouveaux viennent s'ajouter à ceux qui nous ont déjà permis de douter, sinon de la possibilité, du moins de la facilité de la fusion. L'un porte une date antérieure au manifeste, et nous le trouvons reproduit dans l'Union, d'après un journal de province, le Journal de Saint-Lô. C'est une lettre écrite par le marquis de Foresta, au nom du comte de Chambord, à un groupe de royalistes fervents de Coutances, pour le remercier des sentiments de fidélité au roi et de dévouement aux bons principes qu'ils avaient consignés dans une adresse envoyée par eux à Frohsdorf. La lettre ne parle que du drapeau « de la vraie monarchie » et félicite les Coutançais de ne vouloir sa restauration que sur « les bases intaques du droit » et de « n'admettre aucun pacte avec la Révolution. »

L'Union fait observer avec sagacité que ce n'est pas là une simple opinion personnelle, dénuée de tout caractère officiel, comme celles qu'on a fait circuler venant d'Anvers, au sujet de la trop suspecte fusion. Le marquis de Foresta, tenant la plume pour le comte de Chambord empêché, paraît autant que possible ex-cathedra. Quant au second document, également

épistolaire, c'est une sorte de rectification adressée par M. de Belcastel au Bien public de Grand qui avait accueilli son nom à celui de M. Saint-Marc Girardin dans le nombre des députés signataires du manifeste. Le député déclare qu'il persévère dans les convictions que tout le monde lui connaît. « Il a signé l'adresse souverainement, et croit au syllabus comme symbole du salut social. » Il se sépare donc, quoiqu'à regret de ses plus chers amis, qui marchent dans la droite de leur cœur et dans leur liberté, tandis qu'il demeure dans la sienne. »

Cette dernière phrase, que nous soulignons à dessein, permet de croire que si M. de Belcastel et les Coutançais conservent le drapeau blanc dans sa virginité et se déclarent prêts à obéir aux principes du syllabus dans leur inflexible rigueur, il pourrait bien ne pas en être de même de tous les monarchistes de la droite.

La fusion, toute contradictoire au fond qu'elle paraisse, n'est donc pas impossible. Peut-être la Gazette de France dit-elle vrai, et la fusion est-elle faite. Reste à savoir au prix de quelles concessions, et quels germes de dissentiment intérieur elle renfermera pour l'avenir.

Une dépêche de Londres nous apprend qu'un service d'actions de grâces a été célébré hier pour fêter le rétablissement du prince de Galles. Une illumination splendide a eu lieu dans la soirée.

QUESTION DU JOUR

LA FIN DES ÉQUIVOQUES

Pour quiconque voudra méditer la lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire à M. Varroy, député de Meurthe-Moselle, lettre écrite le lendemain du projet de loi du 21 février 1872 (1), en réponse à une adresse du conseil général de ce département, remise il y a trois mois à M. Thiers, pour quiconque sait à lire entre les lignes, il est évident que le président de la République cherche à sortir et veut sortir à tout prix des équivoques dans lesquelles nous ont constamment entretenus jusqu'à ce jour les interprétations différentes données au pacte de Bordeaux par les divers partis qui composent l'Assemblée. Il est, en effet, évident pour tout le monde, que les rapports déjà si délicats entre l'Assemblée et son mandataire deviennent chaque jour de plus en plus difficiles et nous créent chaque jour de la sorte de nouveaux embarras; on peut même dire que ces embarras tendent à devenir de véritables dangers pour l'ordre public et pour l'avenir de la République.

C'est à « maintenir intact le dépôt qui lui a été confié » que M. Thiers consacre tous ses efforts et tout son patriotisme. Ainsi l'affirme M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui déclare formellement que son vieil ami « saura tenir sa promesse ». Ce sont là, certes, de chatoyantes espérances. « Pour les réaliser, est-il dit, le président garantira les biens que la France cherche à la liberté avec l'ordre, l'économie avec l'honnêteté, la puissance avec le travail et le patriotisme. » Est-ce en recédant dans les dispositions répressives des lois des 17 mai 1819, 11 août 1828 et 27 juillet 1849, que M. Thiers donnera raison à son secrétaire et confident? Nous ne le croyons pas.

L'expérience faite depuis un siècle des lois d'exception, n'a jamais, que nous sachions, été très profitable aux gouvernements qui les ont promulguées. Le second Empire a eu la loi de sûreté générale, qui visait des gens déjà compromis judiciairement.

(1) Voir le numéro de ce jour à la 2^e page.

ment; la Convention nationale a eu la loi des suspects, qui atteignait les royalistes sans exception. Tout le monde sait ce qu'ont produit ces mesures dictatoriales et arbitraires. En soumettant à la sanction de l'Assemblée la loi du 21 février 1872, M. Victor Lefranc nous a sincèrement déclaré, il est vrai, que « le Gouvernement légal ne cherchait qu'à se défendre contre l'impatience, la violence ou les calomnies des partis, quels qu'ils soient. » Mais il n'en est pas moins apparent, pour les esprits un peu clairvoyants et impartiaux, que cette loi vise presque exclusivement le parti que, dans un mouvement d'indignation et dans un sentiment de réprobation, l'Assemblée nationale a cherché à écarter pour toujours par son décret du 1^{er} mai 1871. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet. Nous avons déjà signalé en toute conscience au Gouvernement la double faute qu'il a commise en ne restant pas fermement impartial, et en présentant une loi d'exception, qui pourrait bien ne pas être votée, mais, en tous cas, qui ne sera votée — fort amoindrie d'ailleurs — qu'avec beaucoup de répugnance; nous lui avons prudemment conseillé de la retirer. Constatant-il à écouter notre voix désintéressée?

Quoi qu'il en soit, cette sorte de manifeste de M. Thiers, tombé comme par hasard de la plume de M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans les circonstances que nous avons indiquées plus haut, ne peut avoir nos sympathies lorsqu'il prône la loi du 21 février et qu'il déclare trouver en elle et dans d'autres mesures prochaines et encore secrètes « la preuve nouvelle du désintéressement du président de conserver intact le dépôt qui lui a été confié ». Nous maintenons notre dire : si nous sortons du provisoire, il faut fatalement se résigner à la dissolution. Donc, tâchons de conserver le provisoire jusqu'à ce que nous ayons renvoyé les Prussiens en Allemagne. Si les amis sincères, mais trop pressés, de M. Thiers n'avaient pas provoqué le décret du 31 août dernier, qui a été un commencement de violation du pacte de Bordeaux, les royalistes n'auraient aujourd'hui aucun prétexte, ou du moins aucune excuse dans leurs manœuvres antirépublicaines; M. Gambetta n'aurait pas pu se croire autorisé à faire des tournées trop républicaines; en un mot, les manifestes de toutes sortes auraient été moins audacieux qu'ils ne l'ont été, qu'ils ne le sont encore, et l'on ne parlerait pas, comme l'on en parle partout en ce moment, de complots, de conspirations et surtout de conspirateurs.

Le mal est fait, pourtant; il importe donc de le réparer le mieux possible et le plus tôt possible. Or, ce qui est désolant à voir, c'est que tandis que la maison brûle, l'on s'occupe plus des gens qui veulent en dérober les meubles que de l'incendie lui-même, qui peut d'un moment à l'autre la dévorer tout entière. En cela, nous nous faisons les tristes imitateurs de la Convention nationale. Le dimanche 10 mars 1793, le conventionnel Lindet proposait un tribunal extraordinaire « à l'effet de poursuivre directement ceux qui, par leur conduite ou la manifestation de leurs opinions auraient tenté d'égarer le peuple. » M. Thiers fait-il aujourd'hui autre chose, et son tribunal, pour ne pas être un tribunal extraordinaire, n'en jugerait-il pas moins, n'en condamnerait-il pas moins peut-être ceux qui se seront rendus coupables des délits dénoncés par Lindet?

Nous aimons mieux, pour notre part, nous faire l'imitateur de Vergniaud qui, après la lecture d'un pareil décret, s'écria dans un élan de la plus louable indignation : « Lorsqu'on vous propose de décréter l'établissement d'une inquisition mille fois plus redoutable que celle de Venise,

nous mourrons tous plutôt que d'y consentir. » Que ceux d'ailleurs qui veulent s'inspirer des véritables sentiments de la liberté étudient les mémorables discours qui furent prononcés à la Convention par les adversaires de cette loi, votée malheureusement le 11 mars 1793, mais qui a porté en elle sa propre flétrissure dans la qualification honteuse de « loi des suspects. »

Il nous paraît impossible que M. Thiers persiste dans cette voie, qui a été finie à tous ceux qui l'ont suivie jusqu'à ce jour. Comment alors, nous dira-t-on, conjurer les dangers présents et réparer les fautes commises? Comment pondérer les pouvoirs de l'Assemblée et ceux de M. Thiers? Comment maintenir l'accord dans le provisoire? Comment faire durer la « trêve des partis » jusqu'à l'échéance du billet de cinq milliards? 2 mars 1872? Notre réponse est prête : La nation seule peut remédier à tous ces maux, et nous garantir encore deux années d'ordre et de tranquillité relative en confirmant définitivement, par un vote solennel, d'une façon irrévocable, jusqu'à cette échéance dite, et les pouvoirs des représentants et ceux d'un président de la République, nommé par la Chambre, — de M. Thiers aujourd'hui, bien entendu, — dans les termes du décret du 31 août 1871. En ce cas, la nation entière — et nous ne saurions trop insister pour préciser notre opinion — ne serait nullement appelée à se prononcer sur l'opportunité de changer la forme du gouvernement existant, et accepté implicitement à l'état provisoire, par les représentants, le 17 février 1871; elle aurait tout simplement et exclusivement à conjurer le désordre et l'anarchie, qui nous menacent, par un simple vote confirmatif, d'une manière définitive et pour un temps exactement limité, l'ordre de choses actuel.

En procédant ainsi, nous sortirions avec le consentement de la majorité du pays, et par conséquent sans secousse, de cette situation insoutenable dans laquelle nous sommes depuis quelques semaines, et nous nous mettrions à l'état provisoire, par les représentants, le 17 février 1871; elle aurait tout simplement et exclusivement à conjurer le désordre et l'anarchie, qui nous menacent, par un simple vote confirmatif, d'une manière définitive et pour un temps exactement limité, l'ordre de choses actuel.

Toutes les objections faites au provisoire tomberaient alors d'elles-mêmes; les craintes de coups d'Etat cesseraient; car la nation donnant l'exemple du respect pour la « trêve des partis », créerait en même temps au provisoire actuel une durée légale et définie hors de toute conteste. Nous avons entendu dire que la pensée d'agir de la sorte avait traversé l'esprit de M. Thiers. Nous serions heureux qu'elle y pénétrât davantage. Jusqu'à ce qu'il nous soit démontré, en effet, que ce moyen est mauvais, dangereux ou impraticable, il nous paraît seul capable de résoudre les difficultés du moment et d'empêcher la dissolution qui, chaque jour, devient de plus en plus inévitable.

La France est comme un malade pour la guérison duquel les remèdes sont bien difficiles à trouver. Nous ne prétendons pas que celui que nous venons de proposer soit le meilleur; il n'est peut-être que le moins mauvais de tous ceux dont on semble pouvoir user.

Que ceux qui en ont un plus efficace à enseigner parlent vite. Il est temps de l'appliquer, si l'on ne veut pas avoir à traiter bientôt un cas désespéré.

LEONCE DÉTROYAT.

La lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire est un véritable message. Les journaux de province l'annonçaient dès avant hier comme tel. Voici ce que publiait le Journal de Lyon :

On attend pour demain ou après demain la publication d'une lettre très importante de

M. Thiers. Le président y affirmerait la nécessité de consolider la République, « seule forme de gouvernement qui puisse nous donner actuellement l'ordre, la liberté, l'économie. »

La lettre paraîtra dans le Siècle.

LETTRES D'ANVERS

27 février, 3 h. 1/2.

Je peux vous annoncer officiellement que le comte de Chambord a quitté Anvers ce matin, par l'express de neuf heures et demie. Il a pris son billet pour Dordrecht, où il doit décider dans quelle ville il fixera sa résidence, et continuera à recevoir les visites des légitimistes français. Aussi, avant de partir, a-t-il annoncé à ses fidèles qu'il leur ferait connaître dans deux ou trois jours l'endroit où ils devront venir le rejoindre.

En agissant ainsi, M. le comte de Chambord désire éviter de nouvelles déceptions. Il ne voudrait pas s'exposer à aller s'établir dans une ville d'où la municipalité le prierait de partir dans le plus bref délai. Cependant, il a la plus grande confiance dans le caractère froid et réfléchi des Hollandais, et il espère que sa présence ne provoquera aucune scène violente dans une des grandes villes des Pays-Bas.

C'est à Amsterdam que le comte de Chambord donnerait la préférence. Cette nuit, il couchera à Dordrecht, pendant que M. de Blacas continuera sa route vers la métropole commerciale de la Hollande. M. de Blacas doit s'entendre avec le bourgmestre, et s'il obtient une réponse favorable, il s'occupera immédiatement de retenir des logements.

On ne peut pas dire que ce soit spontanément que M. le comte de Chambord ait pris le parti de quitter Anvers. En effet, il paraissait résolu à ne pas s'inquiéter des manifestations et à braver l'opinion publique. Hier au soir, cependant, quand il a appris que quelques personnes avaient été grièvement blessées dans la bagarre, il a éprouvé une grande émotion, et après avoir réfléchi quelques instants, il a exprimé le désir de voir le bourgmestre, M. Van Put.

Ce dernier, informé que le prince désirait lui parler, s'est rendu à l'hôtel Saint-Antoine vers minuit. L'entrevue a duré environ trois quarts d'heure. M. Van Put, à l'assurance du comte de Chambord que s'il désirait prolonger son séjour à Anvers, la protection de la municipalité et de la police ne lui feraient pas défaut. Mais en même temps, il a ajouté qu'il était convaincu que les mêmes désordres, les mêmes scènes de violence se produiraient jusqu'à son départ. M. de Chambord a vivement remercié le bourgmestre des bons sentiments qu'il lui témoignait, l'assurant qu'il conserverait toute sa vie, le plus touchant souvenir de la municipalité anversoise. « Cependant, a-t-il dit en terminant, je ne puis pas admettre d'être plus longtemps pour vous une cause d'ennuis, et je ne veux pas surtout que le sang de vos concitoyens coule à cause de moi; aussi mon parti est bien pris, je partirai demain matin. »

M. Van Put balbutia quelques paroles de remerciement, mais n'essaya pas de retenir le prince. Je crois pouvoir affirmer que l'annonce de ce départ lui causa une joie assez grande.

Dès que le bourgmestre se fut retiré, M. de Chambord donna l'ordre à ses gens de faire ses malles, et, trois heures après, avant même la pointe du jour, la plus grande partie de ses bagages était transportée à la gare.

M. le comte de Chambord ne s'est couché qu'à trois heures du matin, en demandant l'ordre de le réveiller à six heures. En se levant, il a déjeuné, et à sept heures, cinq voitures s'arrêtèrent devant la porte de l'hôtel Saint-Antoine : elles conduisaient lui, et ses gens à la station du chemin de fer. Ainsi donc, aujourd'hui, pour la première fois depuis son arrivée, il n'a pas entendu la messe.

Les dépenses de M. le comte de Chambord et de sa suite, se sont élevées à 3,680 francs en moins de onze jours. Je suis convaincu que le propriétaire de l'hôtel Saint-Antoine doit être vivement désolé du départ de son noble voyageur, et qu'il maudit sincèrement les manifestants.

Les dernières députations reçues par M. le

Table of stock market prices (Bourse de Paris) for February 28, 1872. Columns include various bonds, shares, and their prices.

LE BULLETIN FINANCIER

Deux heures. — Comme nous l'avons annoncé hier, la Banque de France a abaissé à 5 0/0 le taux de son escompte pour le papier de commerce, et à 6 0/0 le taux de ses avances. Cependant les cours, après des variations sans importance sérieuse, restent toujours au-dessous de la cote de la dernière liquidation.

On croit que la haute banque a vendu des primes pendant tout le courant du mois, et qu'elle veut qu'on l'abandonne, après quoi elle se mettrait franchement à la hausse.

D'après ces prévisions, nous aurions donc de la hausse après la réponse, et ceux qui tiennent les propos que nous venons de dire se hâtent d'acheter pour fin prochain, sans souci du report, qui sera, selon toute vraisemblance, très modéré.

Le 3 0/0 au comptant fait 56 60; le 5 0/0 est à 90 15. Les départs avaient été meilleurs : on avait ouvert sur la Rente à 57 75, et à 90 30 sur l'emprunt. Le Morgan fait 508 75.

Les obligations de la Ville de Paris présentent toujours de la lourdeur; pourtant la tenue de ces titres est meilleure aujourd'hui qu'hier.

Point de variations sur la Banque de France, non plus que sur le Foncier. Le Comptoir d'escompte fait 695 fr., mais l'action ne peut rester à ce prix, et le cours de 700 fr. doit être reconquis à bref délai.

La souscription aux actions de la Banque franco-hollandaise s'est faite dans les meilleures conditions, et les titres sont demandés avec une prime avantageuse.

Les actions des chemins de fer sont sans variations importantes. On se tient sur l'Orléans à 867 50. L'Ouest fait 500 fr.

On a perdu sur le Gaz le cours de 700 fr. Nous avions fait pressentir ce résultat. A 697 50 les actions de cette Société sont à leur prix.

On monte sur les Transatlantiques à 252 50. Le Suez est très ferme à 283 75.

LE Turo fait 50 20. Le Dollar est toujours

Bonne tenue du Mobilier espagnol. Le marché s'améliore un peu, nous verrions un véritable enlèvement sur cette valeur.

Trois heures. — Bourse faible sans affaires. Le 3 0/0 ferme à 55 62 1/2; le 5 0/0 à 90 30; l'Italien à 66 70.

Le conseil général, dans sa séance de ce jour, a abaissé le taux de l'escompte de 6 p. 100 à 5 p. 100, et le taux de l'intérêt des avances, de 7 p. 100 à 6 p. 100.

LES TÉLÉGRAMMES DE TROIS HEURES

Rouen, 28 février, midi 30. Affaire Janvier de la Motte. Toujours même affluence.

Les conversations roulent sur les dépositions favorables des conseillers généraux de l'Eure. L'accès à toujours la même attitude et répond avec un grand sang-froid.

On entend les témoins sur l'emploi des fonds de la souscription cotonière.

Un témoin fait une déclaration favorable à l'accusé, mais qui paraît en contradiction avec sa première déposition.

Un maire déclare avoir refusé, en 1836, un secours pour sa commune, parce qu'on lui demandait de reconnaître avoir reçu une somme double.

Un ancien commissaire de police, de Bernay, dit avoir vu M. Janvier de la Motte distribuer des sommes d'argent à des ouvriers cotonières. Après le 1^{er} septembre, il a refusé d'arrêter M. Janvier de la Motte, comme ancien préfet de l'Empire.

marine anglaise et française qui autrefois, et na-

guère encore, étaient loyales alliées. M. de Broglie a exprimé l'espoir que les deux nations resteraient toujours unies, et que les sentiments de concorde, nés d'une gloire acquise en commun, ne s'éteindraient jamais.

D'ANGLAIS.

BANQUE DE FRANCE

Le conseil général, dans sa séance de ce jour, a abaissé le taux de l'escompte de 6 p. 100 à 5 p. 100, et le taux de l'intérêt des avances, de 7 p. 100 à 6 p. 100.

LES TÉLÉGRAMMES DE TROIS HEURES

Rouen, 28 février, midi 30. Affaire Janvier de la Motte. Toujours même affluence.

Les conversations roulent sur les dépositions favorables des conseillers généraux de l'Eure. L'accès à toujours la même attitude et répond avec un grand sang-froid.

On entend les témoins sur l'emploi des fonds de la souscription cotonière.

Un témoin fait une déclaration favorable à l'accusé, mais qui paraît en contradiction avec sa première déposition.

Un maire déclare avoir refusé, en 1836, un secours pour sa commune, parce qu'on lui demandait de reconnaître avoir reçu une somme double.

Un ancien commissaire de police, de Bernay, dit avoir vu M. Janvier de la Motte distribuer des sommes d'argent à des ouvriers cotonières. Après le 1^{er} septembre, il a refusé d'arrêter M. Janvier de la Motte, comme ancien préfet de l'Empire.

On commence à croire ici que M. Janvier

de la Motte sera acquitté. Les dépositions de MM. de Clermont-Tonnerre et de Bloisville, deux des chefs du parti légitimiste, sont considérées comme décisives en sa faveur.

DERNIÈRE HEURE

On nous écrit de Versailles : L'émotion produite par la lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire s'est notablement apaisée. On considère comme probable qu'il n'y aura pas d'interpellations sur ce sujet, et que tout se bornera à des explications qui seront échangées dans la commission où M. Victor Lefranc doit être entendu aujourd'hui.

Les bruits d'un prochain message du président de la République et d'un projet de plébiscite ne se confirment pas.

M. Ricard succédera, dit-on, à M. de Larozy, si celui-ci persiste à donner sa démission.

Le ministre de l'intérieur a été entendu aujourd'hui par la commission chargée de mettre à l'étude la loi sur les attaques contre l'Assemblée et le Gouvernement.

Le nombre des détenus sur les pontons diminue de jour en jour. Hier encore, un convoi de 48 individus libérés des pontons a quitté Brest, se dirigeant sur Paris.

Les restes mortels de M. Conti, qui avaient été déposés provisoirement dans un caveau de l'église Saint-Augustin, ont été transportés hier au chemin de fer de Lyon, pour être conduits en Corse, où aura lieu l'inhumation.

Le genre de M. Conti, M. Pugliesi-Conti, et un petit nombre d'intimes les accompagnent.

M. Popovitch, rédacteur du Zastava, a été condamné par le tribunal de Pesth à dix-huit mois de prison, 500 florins d'amende et aux dépens du procès, pour avoir accusé le comte Andrássy de complicité dans l'assassinat du prince Michel de Serbie.

